



Assurance Homme-Clé

Le contrat Homme-Clé vise à protéger financièrement une entreprise en cas d'arrêt de travail, de décès ou d'invalidité d'une personne essentielle au maintien de son activité.

Les garanties de base

Les principales garanties sont :

- la garantie des frais fixes de l'entreprise en cas d'arrêt de travail,
- la garantie d'un capital en cas de décès ou invalidité.

Un certain nombre d'extensions est disponible, telles que :

- Frais de recherche d'un remplaçant,
- Organisation de la garde des enfants,
- Assistance,
- Service d'information juridique.

Les montants de garantie sont exprimés par sinistre sous la forme d'un forfait en cas de décès et invalidité et sous la forme d'un montant et d'une période d'indemnisation maximums pour les frais fixes.

EXEMPLES DE SINISTRE

Frais généraux permanents

Un architecte est victime d'un accident sur un chantier et se retrouve en arrêt de travail pendant 6 mois. L'assureur auprès duquel il avait souscrit une garantie des frais généraux à hauteur de 120.000 € va lui proposer d'intervenir sous la forme d'une indemnité journalière pour couvrir ses frais fixes ou pour couvrir les frais de recherche et le salaire d'un remplaçant.

Décès

L'un des fondateurs d'une société décède suite à un accident de la circulation. L'assureur auprès duquel il avait souscrit une garantie décès et invalidité verse les 300.000 € prévus à sa société pour lui permettre de faire face à la perte de chiffre d'affaire et se réorganiser pour trouver un remplaçant.

Conseil n°1 : chiffrer l'impact

Le choix des montants de garantie à souscrire dépend de l'impact sur le niveau d'activité de l'entreprise en cas d'arrêt de travail, décès ou invalidité d'un de ses éléments-clés. Ce chiffrage, qui reste une estimation, l'évaluation du temps et des coûts de remplacement sont autant d'indicateurs qui vous permettront de valider la capacité de l'entreprise à faire face ou le besoin de transférer ce risque à un assureur.

En cas de question contactez l'équipe Add Value Assurances.

Conseil n°2 : niveau de service

Le choix d'une bonne couverture doit se faire après avoir bien validé les événements exclus chez l'assureur comme les sports à risque et le niveau de services apporté. Certaines exclusions peuvent faire l'objet de rachats spécifiques auprès de l'assureur moyennant une surprime. Le niveau de service de l'assureur, notamment sur le choix des prestataires pour des postes de direction par intérim, peut et doit être validé avant souscription.



FICHE PRODUIT HOMME-CLE



COMMENT SOUSCRIRE ?

Pour vous assurer, il vous suffit de nous contacter par téléphone ou de faire directement [une demande de devis en ligne](#) sur notre site.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

- l'âge et la profession des personnes à assurer,
- la fréquence et les moyens de déplacement,
- la santé des personnes à assurer.